

Compte rendu du CTSCR du 4 mai 2017

La maintenance aérienne enfin reconnue par nos autorités douanières ?

Après lecture de leur déclaration préalable (*que vous trouverez ci-dessous*), les représentants de CFDT Douane ont mis l'accent sur le premier document de travail de l'ordre du jour relatif à nos collègues Personnels Non Navigants Techniques (P.N.N.T), impactés par la réorganisation de la composante "avion" de la base du Bourget.

Ainsi, sur le document préparatoire, il est mentionné la fusion des techniciens habilités "B2" (électromécanicien) hélico et avion alors que cette opération n'a jamais été prise en compte dans les tableaux de mutation !

A titre d'exemple cité par notre organisation, celui de deux collègues recrutés pour la spécialité "hélicoptère", alors que dans les faits, à la demande de leur hiérarchie, ils ont plus consacré de temps à la maintenance des avions.. Pour la CFDT Douane, l'administration se doit d'être cohérente et reconnaissante, de garder en mémoire les tâches qu'elle a su confier à ses spécialistes.

Notre argumentaire a recueilli l'assentiment du Chef de service, président de séance.

La présidence par le Chef de service d'une réunion abordant dans son ordre du jour le cas des P.N.N.T représentait l'occasion à ne pas manquer afin de solliciter de ce dernier l'obtention du référentiel des effectifs des antennes BCMA, mais aussi de signaler les aberrations concernant les mutations du personnel de maintenance suite à la publication du tableau catégorie B.

En outre, la CFDT Douane est également intervenue sur la polyvalence (avion et hélico) des agents dans leurs spécialités propres, B1 (mécanicien) et B2 (Electromécanicien). Actuellement, un agent recruté sur une spécialité technique doit attendre 5 ans pour s'inscrire sur la seconde, alors qu'il dispose d'acquets d'expérience en Douane.

Concernant nos deux collègues B1 (avion), l'accompagnement social leur a été accordé. Ils bénéficieront au choix :

- de rester sur place avec une formation hélico,
- une mutation de leur choix sur les sites BCMA,
- une mutation hors spécialité dans la DI IDF.

Toutefois, la CFDT Douane s'interroge sur le sort de nos deux autres collègues détenteurs de la bi-qualification, et ayant opéré sur avions. Pourquoi ne sont-ils pas considérés comme non réorganisés ? Décidemment, notre administration dispose de grande marges d'amélioration en matière de reconnaissance des acquets d'expérience !

Le second point à l'ordre du jour de ce CTSCR abordait la réorganisation de la DG/B2, en séparant l'aéromaritime en une partie marine et une partie aérienne, ainsi, le directeur du bureau B2 disposera de deux adjoints; son adjoint collaborateur ayant actuellement en charge le domaine aéromaritime. L'administration est dans l'attente de la désignation d'un adjoint "aérien" nommé sous peu. La CFDT Douane espère que ce poste sera ouvert à enquête auprès de tous les personnels concernés, et que cette recherche de candidature sera accompagnée d'une fiche de poste détaillée. Mise en place de cette réorganisation septembre 2017.

Le président de séance a demandé expressément aux bureaux A et B que le référentiel des effectifs BCMA soit publié. Il s'est également engagé en de fin séance à tenir un groupe de travail dédié aux personnels de l'aéronautique douanière, avec un volet dédié aux PNNT et aux revendications BCMA, lors du second semestre 2017.

Déclaration préalable au C.T.S.C.R du 4 mai 2017

Monsieur le Président,

Ce CTSCR se réunit ce jour à la grande satisfaction de la CFDT Douane, concrétisant sa demande formulée auprès de notre Directeur général de voir se tenir dans de brefs délais l'instance actant des effets de la réorganisation des agents P.N.N.T du Bourget, à l'instar de leurs collègues personnels navigants, lesquels ont vu leur situation gérée lors du CTSD d'Île de France du 21 avril dernier qui a traité de la réorganisation de la BSAT.

Alors que seuls les personnels navigants de la composante "avion" du Bourget se voyaient bénéficier des mesures d'accompagnement social, l'équité se trouve aujourd'hui rétablie au sein de ce comité technique qui ne laissera pas dans l'ombre nos collègues de la BCMA.

La CFDT Douane voit à travers ce premier CT partiellement dédié à notre population P.N.N.T une autre opportunité; celle d'aborder quelques points afférents à leurs conditions de travail qui ne sont jamais abordées lors de ce type d'instance.

A cet effet, la CFDT Douane vous demande, Monsieur le Président, en tant qu'autorité ayant sous sa coupe les problématiques de la filière métier des collègues de la maintenance aérienne, de développer les instances et réunions qui y sont consacrées.

Une nouvelle fois, la CFDT Douane vous invite à placer dans l'ordre du jour du calendrier social du second semestre 2017, un groupe de travail exclusivement dédié aux personnels de la BCMA. Trop de sujets et autant de questions restent en instance de traitement et sans réponse.